

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Délibération du Conseil municipal n° 2026-06-070
Séance du 25 juin 2026

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget principal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	7	3

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Denis DAUDE, 3^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 5
Ne prend pas part au vote : 0	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 19 juin 2026.

Conseillers municipaux présents : Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Margaux BERGONZI, Jean-Louis MORELLI, Ludivine COSTA, Olivier ROUX, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Chantal LEPREVOST, Véronique MOYON, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Christine MUCCIO, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Trinité BODI procuration à C.DEY, Jade SICARD procuration à P. BORDES, Anthony LACONI procuration à P. LIANES, Denis PINEDE procuration à V. MOYON, Sylvie EVENOU procuration à O. JEAN-VIGIER, Huguette LEVEQUE procuration à J-L. MORELLI, Michèle FOND-THURIAL procuration à C. MUCCIO

Conseillers municipaux absents : Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Christian BAUME

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-32 ;

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2026 ;

Considérant la balance générale du compte financier unique, qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'année 2025 pour le budget principal :

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement de l'exercice est un déficit de -5 914 261,76 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 7 525 141,64 € en recettes et 3 473 534,03 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à hauteur de 1 862 654,15 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2025, présente un excédent de 3 821 854,79 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.
4. Par ailleurs, il est rappelé que par délibération n° 2022-11-140 du 16 novembre 2022, il a été décidé de procéder à l'apurement du compte 1069 sur 10 ans, à hauteur de 38 039,94 € par an, et ce dès 2023. Cette opération non budgétaire consiste ainsi à minorer la reprise du résultat d'investissement en 001 de cette somme. Pour 2025, la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté étant négative (- 5 914 261,76 €), celui-ci se trouve augmenté de 38 039,94 €, soit au total - 5 952 301,70 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001) : - 5 952 301,70 € (soit - 5 914 261,76 € augmenté de l'apurement du compte 1069 à hauteur de 38 039,94 €) ;
- Couverture du besoin de financement (affectation au 1068) : 1 862 654,15 € ;
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) : 1 959 200,64 €.

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025 de la section de fonctionnement	1 663 551,34
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	2 158 303,45
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	3 821 854,79

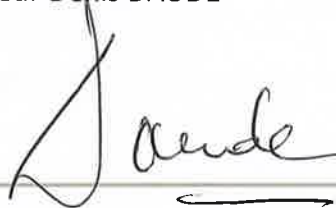
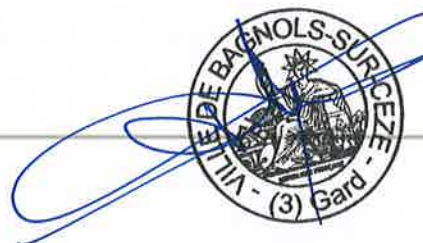
INVESTISSEMENT

Résultat 2025 de la section d'investissement	782 185,09		
Déficit d'investissement cumulé antérieur	-6 696 446,85		
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	-5 914 261,76	38 039,94	-5 952 301,70
RAR Dépenses	3 473 534,03		
RAR Recettes	7 525 141,64		
Soldes des RAR	4 051 607,61		
Besoin de financement 2025 (affectation au 1068)	1 862 654,15		
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2026	1 959 200,64		

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 25 juin 2026

Le président de séance,
 Monsieur Denis DAUDE

Le secrétaire de séance,
 Monsieur Thomas BETTON

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.